

Département des Bouches du Rhône
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE
de
LA FARE LES OLIVIERS
13580

DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

2026_34 - OBJET : Contrat de prestation avec COLLECTIVISION

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

INFORME le Conseil Municipal que le service Sport Associations Jeunesse souhaite proposer durant les vacances de printemps la projection d'un film d'animation « DEEP » le mardi 14 avril ainsi que « les chimpanzés de l'espace » le 21 avril à 9h à l'auditorium pour les enfants de 3 à 12 ans inscrits au centre aéré Paul Doumer.

DECIDE de signer un contrat pour cette prestation avec COLLECTIVISION – 146, rue Joe Dassin 34080 MONTPELLIER pour un montant 856.50€ TTC.

DIT que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 avril 2026.

Le Maire,



Jérôme MARCILIAC